

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation  
du groupement de sécurité et d'appui de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)**

NOR : INTJ1934916A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;  
Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);  
Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale du 28 novembre 2019,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le groupement de sécurité et d'appui de Rosny-sous-Bois assure la sûreté et l'entretien du fort de Rosny et du site de production informatique de Nogent-sur-Marne. Il assure également la sécurité et le soutien opérationnel et administratif des unités implantées dans ces emprises ou des services rattachés.

Article 2

Le groupement de sécurité et d'appui de Rosny-sous-Bois est organiquement rattaché au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le groupement de sécurité et d'appui de Rosny-sous-Bois est placé sous le commandement d'un officier supérieur de la gendarmerie.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions, le groupement de sécurité et d'appui de Rosny-sous-Bois est constitué notamment :

- d'une compagnie de sécurité;
- d'une section service général;
- d'une section systèmes d'information et communication;
- d'un bureau administration logistique;
- d'une section santé et sécurité au travail.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général d'armée, directeur général  
de la gendarmerie nationale,*  
C. RODRIGUEZ